



Les équipements de protection individuelle



Les fiches Services

Note : Pour chacune des fiches services ont été listées les activités pour lesquelles des équipements de protection individuelle étaient nécessaires.

Vous constaterez que, pour chaque service, les chaussures de sécurité sont indiquées comme équipement général, quelque soit l'activité exercée. En effet, nous avons considéré que, même si certains travaux n'entraînaient pas de risques nécessitant expressément le port de chaussures, les agents pouvaient tout de même être amenés à circuler dans des ateliers ou lieux pouvant justifier la fourniture de cet équipement.

Service : Entretien des locaux



nettoyage des sols et des sanitaires
nettoyage des vitres
entretien des moquettes...

10

Les protections collectives

- choix du matériel de nettoyage (chariot, presse) pour éviter le contact de l'agent avec les produits et améliorer les postures
- ne jamais mélanger les produits d'entretien (risque de réactions dangereuses entre produits)
- tenir les Fiches de Données de Sécurité des produits à la disposition du personnel

Les protections individuelles

En général ►

EPI à porter	N° de la fiche correspondante
Chaussures antidérapantes	7
Blouse	6

En fonction des activités ▼

Activités	Risques à éviter	EPI à porter	N° de la fiche correspondante
Utilisation de produits chimiques	Pénétration cutanée des produits	Gants contre le risque chimique	5
	Projection oculaire	Lunettes lors de la dilution des produits	2
	Inhalation de vapeurs nocives	Masque à cartouche filtrante lors du passage de produits nocifs (décapants par exemple)	3
Nettoyage de la poussière		Masque anti-poussière pour les personnes présentant des allergies	3